



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,  
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux

21 MAI 2013

Dossier suivi par : Mme MEZIANI  
☎ 04 84 35 42 66 -Fax : 04 84 35 42 00  
farida.meziani@bouches-du-rhone.gouv.fr  
N° 2013-2 A

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Société DEMO SERVICES**

-----  
Autorisation d'exploiter un centre de transit, de regroupement et tri de déchets  
et obtention d'un agrément de véhicules hors d'usage (VHU).  
-----

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2013, il sera procédé, sur le territoire des communes de **Saint-Andiol, Mollégès, Plan d'Orgon, Verquières et Cabannes**, à une enquête publique portant sur la demande présentée par la société **DEMO SERVICES** dont le siège social est situé Chemin du Mas de Jauffret, Quartier des Mules à Paluds de Noves (13550), en vue d'être autorisée à exploiter un centre de transit, de regroupement et tri de déchets et d'obtenir un agrément VHU, situé Zone d'activités de la Crau, Chemin de la Crau à Saint-Andiol (13670).

Ce projet consiste à :

- récupérer, stocker et dépolluer des véhicules hors d'usage,
- récupérer, stocker et vendre des métaux ferreux et non ferreux,
- gérer un centre de transit de batteries, de DEEE, de pièces graisseuses et de chiffons souillés,
- obtenir un agrément VHU.

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 16 mai 2013 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

**Monsieur Robert DE GRELING,  
Ingénieur Arts et Métiers (ECAM),  
Exploitant Agricole**

Est désigné comme commissaire suppléant :

**Monsieur Jean-Louis DHERS,  
Directeur Général des services à la Mairie de Marignane,  
Retraité**

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en Mairies de **Saint-Andiol, Mollégès, Plan d'Orgon, Verquières et Cabannes**, pendant 32 jours **du mardi 18 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Andiol, **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Saint-Andiol dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Robert DE GRELING recevra personnellement les observations des intéressés en :

● **Mairie de Saint-Andiol**, Place du Général de Gaulle , 13670 Saint-Andiol.

- le mardi 18 juin 2013 de 8h 30 à 12h 30
- le vendredi 28 juin 2013 de 13h 30 à 16h
- le mardi 03 juillet 2013 de 13h 30 à 16h
- le jeudi 11 juillet 2013 de 8h 30 à 12h 30
- le vendredi 19 juillet 2013 de 13h 30 à 16h

● **Mairie de Mollégès**, 1, Place de l'Hôtel de Ville, 13940 Mollégès.

- le vendredi 21 juin 2013 de 13h 30 à 16h 15
- le vendredi 05 juillet 2013 de 13h 30 à 16h 15

● **Mairie de Plan d'Orgon**, Annexe Mairie – Service de l'Urbanisme, Place Lucien Martin, 13750 Plan d'Orgon.

- le vendredi 21 juin 2013 de 9h 00 à 12h 30
- le vendredi 05 juillet 2013 de 9h 00 à 12h 30

● **Mairie de Verquières**, Place de la Mairie, 13670 Verquières.

- le vendredi 28 juin 2013 de 8h 00 à 12h 15

- le jeudi 11 juillet 2013 de 13h 30 à 16h 30

● **Mairie de Cabannes**, Hôtel de Ville, 13440 Cabannes.

- le mardi 03 juillet 2013 de 8h 30 à 12h 00

- le vendredi 19 juillet 2013 de 8h 30 à 12h 00

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Monsieur Stephan BERNIERE – Gérant de la société DEMO SERVICES tél : 04.90.95.11.49.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,  
Gilles BERTOTHY